

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR14.08PR
concernant**

**l'adoption du plan d'aménagement de la liaison mobilité douce
entre Clendy et Champ-Pittet ;
une demande de crédit d'investissement de Fr. 150'000.--
pour les travaux de construction du chemin.**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 26 mars 2014.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Carmen TANNER, Emilienne WAGNIÈRE, Guy ANGÉLOZ, Maximilien BERNHARD, Thierry GABERELL remplaçant Jean-Claude PEREY, Thomas JENNI, Walter MÜLLER et du soussigné désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de Madame Marianne SAVARY Municipale, Monsieur Markus BAERTSCHI chef du service URBAT et Monsieur Fabrice AUBERT urbaniste. Nous les remercions pour leurs explications.

Le Conseil doit se prononcer sur 2 aspects: le tracé du chemin et l'octroi d'un crédit pour sa réalisation. Actuellement, le chemin existant n'est pas légalisé. Il n'y a aucune servitude inscrite sur la parcelle propriété de l'Etat de Vaud. Ce préavis permettra de régulariser cette situation.

De l'avis d'un commissaire, cette dépense tombe au mauvais moment. Compte tenu des nombreux investissements futurs, la réalisation de ce projet aurait pu être différée. Pour d'autres, il s'agit d'un investissement nécessaire. La mise en place d'un accès à mobilité douce permettant de relier la ville à Champ-Pittet, contribuera au rayonnement de l'un des buts de visite les plus courus de notre région.

Les travaux sont simples. Il s'agit d'un chemin recouvert de gravier sans éclairage public. Des tubes de réservation seront posés. Le cas échéant, il sera possible de mettre en place un éclairage par la suite. La commission a largement débattu sur ce point. L'arrêt de train de champ-Pittet permet de desservir le gymnase et l'école d'ingénieurs. Dans l'hypothèse d'une cadence à la demi-heure, la fréquentation de cet arrêt augmentera et un éclairage adapté sera probablement nécessaire.

La commission s'est étonnée de la décision de la Municipalité de Cheseaux-Noréaz de ne pas participer financièrement à ce projet. Elle espère que si un éclairage est mis en place, il en ira autrement.

Conclusions :

C'est à l'unanimité que la commission vous recommande d'accepter ce préavis tel que présenté par la Municipalité. Elle y ajoute le vœu que la mise en place d'un éclairage à LED dynamique sur tout ou partie du tracé soit étudiée.

Yverdon-les-Bains, le 23 mai 2014

Stéphane Balet, rapporteur

